

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 22 janvier 2021

AUX ORDRES PROFESSIONNELS OU ASSOCIATION DE PROFESSIONNELS

Mesdames,
Messieurs,

En raison de l'état de la situation épidémiologique et afin notamment d'assurer la protection des aînés et soulager notre système de santé, le gouvernement du Québec a instauré le 8 janvier dernier un couvre-feu entre 20 heures à 5 heures à l'ensemble du Québec, à l'exception des régions sociosanitaires du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James.

Pendant ce couvre-feu, il est interdit à toute personne de se trouver hors de sa résidence ou de ce qui en tient lieu, à moins qu'elle ne puisse démontrer y être pour l'une des exceptions prévues. À ce titre, nous tenons à vous rappeler que les membres de vos ordres professionnels ou associations professionnelles respectifs sont autorisés à poursuivre leur pratique, et ce, au-delà des heures du couvre-feu. Leur pratique est, en effet, couverte par l'exception prévue visant à obtenir des soins ou services requis par l'état de santé de leur clientèle. Par concordance, leur clientèle est également autorisée à se trouver hors de leur résidence ou de ce qui en tient lieu afin de pouvoir bénéficier de ces soins ou services.

Afin de faciliter les déplacements des membres de vos ordres professionnels ou associations de professionnels lors des heures de couvre-feu, vous trouverez ci-joint le formulaire *Attestation de l'employeur – Déplacement durant le couvre-feu décrété par le gouvernement du Québec* prévu à cet effet. Les membres de vos ordres ou de vos associations sont de plus invités à fournir une preuve de rendez-vous à leur clientèle, afin de faciliter les déplacements de celle-ci.

... 2

Enfin, nous en profitons pour vous rappeler l'importance de suivre en tout temps les mesures sanitaires en vigueur. À ce titre, nous vous invitons à vous référer aux exigences propres à votre secteur, mises en place par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,



Marie-Ève Bédard

p. j. 1

c. c. Dominique Savoie, sous-ministre de la Santé et des Services sociaux

N/Réf. : 21-SP-00115